

Bundesverwaltungsgericht

Tribunal administratif fédéral

Tribunale amministrativo federale

Tribunal administrativ federal



L'art. 14 al. 2 LAsi et la notion d'intégration

Pratique du Tribunal administratif fédéral
à la lumière de quelques cas d'espèce

Blaise Vuille

Juge au Tribunal administratif fédéral



I. Introduction

- ❖ **L'art. 14 al. 2 LAsi : une exception au principe de l'exclusivité de la procédure d'asile**
- ❖ **Conditions d'application de l'art. 14 al. 2 LAsi**
- ❖ **Données statistiques**

II. La notion de cas de rigueur grave

- ❖ **L'art. 14 al. 2 LAsi, l'art. 13 let. f OLE et l'art. 30 al. 1 let. b LEtr.**
 - Notion identique

- ❖ **Critères à prendre en considération**
 - Liste exemplative de l'art. 31 OASA
 - Jurisprudence fédérale développée en rapport avec l'art. 13 let. f OLE
 - Situation de détresse personnelle
 - Tenir compte de l'ensemble des circonstances du cas particulier.

III. Cas de rigueur grave LAsi et cas individuels d'une extrême gravité LEtr.

❖ Éléments spécifiques au cas de rigueur grave LAsi

- Sous l'angle de la procédure (art. 14 al. 4 LAsi)
- Conditions objectives
- Situation particulière des requérants d'asile (cf. ATF 123 II 125 consid. 3)
- Possibilité de travailler durant le séjour en Suisse



IV. Etude de cas sous l'angle de l'intégration

/1

- ❖ **L'arrêt de principe ATAF 2009/40
(arrêt du TAF C-6883/2007 du 3 septembre 2009)**
 - ❑ Une intégration « *normale* » ne suffit pas
 - ❑ A fortiori, lorsque l'intégration se situe en-dessous de la normale
 - ❑ Pondération de tous les éléments en présence

IV. Etude de cas sous l'angle de l'intégration

/2

- ❖ Les éléments de l'intégration dans l'ATAF 2009/40
 - La durée du séjour (en l'espèce, 9 ans)
 - Autres cas d'espèce
 - *Comparaison avec l'arrêt du TAF C-7265/2007 du 24 mars 2010 consid. 6.3.4*
 - *Comparaison avec l'arrêt du TAF C-3656/2010 du 13 décembre 2010 consid. 6.1*

IV. Etude de cas sous l'angle de l'intégration

/3

- ❖ **Les éléments de l'intégration dans l'ATAF 2009/40**
- **L'intégration professionnelle et la volonté de participer à la vie économique**
- **Autres cas d'espèce**
 - *Comparaison avec les arrêts du TAF C-1207/2009 du 6 janvier 2011, C-7824/2009 du 12 décembre 2011, C-4655/2009 du 5 octobre 2011, C-5302/2010 du 10 décembre 2010, C-3332/2010 du 21 mars 2011, C-2996/2010 du 29 avril 2011 et C-140/2009 du 23 mars 2011*
 - *Quid de la volonté de poursuivre une formation ? (arrêts du TAF C-140/2009 du 23 mars 2011 et C-1591/2010 du 31 octobre 2011)*
 - *Quid de l'influence de la formation initiale du recourant ? (arrêts du TAF C-8731/2010 du 1^{er} septembre 2011 consid. 6.2.1 et C-5441/2008 du 8 novembre 2010 consid. 7.1)*

IV. Etude de cas sous l'angle de l'intégration

/4

❖ Les éléments de l'intégration dans l'ATAF 2009/40

□ L'intégration sociale

La jurisprudence du TF (voir l'ATF 130 II 39 consid. 3)

□ Autres cas d'espèce

➤ *La pratique du Tribunal administratif fédéral (voir les arrêts du TAF C-1591/2010 du 31 octobre 2011, C-3656/2010 du 13 décembre 2010 et C-7824/2010 du 12 décembre 2011)*

➤ *Les connaissances linguistiques du recourant (voir à titre d'exemple négatif, l'arrêt du TAF C-5962/2009 du 22 août 2011)*

IV. Etude de cas sous l'angle de l'intégration

/5

❖ Les éléments de l'intégration dans l'ATAF 2009/40

□ La situation familiale

La jurisprudence du TF (voir l'ATF 123 II 125 consid. 4a)

Dans le cas ATAF 2009/40 : pas d'incidence sur le sort du litige

□ Autres cas d'espèce

➤ *La pratique du Tribunal administratif fédéral (voir les arrêts du TAF*

C-4306/2007 du 11 décembre 2009 consid. 7.6 et 8 et C-8049/2008 du 22 février 2012 consid. 5.5 et 6)

➤ *Les cas où l'ODM est revenu sur sa décision en cours d'instance (voir les dossiers C-3715/2001 et C-5831/2011)*

V. Aspects de la non-intégration

□ Le non-respect de l'ordre juridique et l'absence de volonté de prendre part à la vie économique

- *L'arrêt du TAF C-873/2008 du 5 janvier 2010*
- *L'arrêt du TAF C-3656/2010 du 13 décembre 2010*
- *L'arrêt du TAF C-6584/2008 du 26 juillet 2011*
- *L'arrêt du TAF C-8270/2008 du 10 mai 2010*
- *Exception : l'arrêt du TAF C-5271/2009 du 5 octobre 2010*

VI. Critères retenus dans quelques cas d'admission

- **L'arrêt du TAF C-7258/2009 du 20 février 2012**
- **L'arrêt du TAF C-7265/2007 du 24 mars 2010**
- **L'arrêt du TAF C-1044//2010 du 23 septembre 2010**